

FICHE A RETOURNER COMPLÉTÉE OBLIGATOIREMENT
AVANT LE 31 AOÛT 2026 A MINUIT

CHAQUE ÉQUIPE DISPOSE D'UN ESPACE D'ASSISTANCE DE 40 m²

Il y a la place sur chaque espace pour installer 1 fourgon ou un camping-car
et une tente de 6mx3m

Chaque m² supplémentaire sera facturé 8€

REMORQUES INTERDITES SUR LE PARC D'ASSISTANCE

PARC REMORQUES CHEZ AD VILLEBENOIT Chemin des Cannelières à SENS SUD

LES VÉHICULES DE RECONNAISSANCES ET DES ACCOMPAGNANTS SERONT OBLIGATOIREMENT
STATIONNÉS SUR LE PARKING CLIENTS DU MAGASIN « HYPER U »

ASSISTANCE INDIVIDUELLE

PILOTE	COPILOTE

ASSISTANCE GROUPÉE AVEC :

**SI ASSISTANCE AVEC UN AUTRE ÉQUIPAGE,
UNE SURFACE SUPPLÉMENTAIRE DE 30 m²
SERA ACCORDÉE**

ÉQUIPAGE(S) COMPLÉMENTAIRE(S)	
PILOTE	COPILOTE

Il est formellement interdit de planter des piquets sur le parking asphalté.
PENSEZ A VOS BACHES SOUS CHAQUE VÉHICULE ET EXTINCTEUR.

**Merci de ramasser vos déchets sur le parc d'assistance ainsi que sur le parc
remorques.**

<u>NOM DE L'ÉPREUVE :</u>	<u>N° de COURSE :</u>
26ème Rallye Castine Terre d'Occitanie	

**FICHE DECLARATION DE CARBURANT
(à présenter aux Vérifications
Preliminaires)**

SELECTIONNER LE TYPE CARBURANT UTILISE Une seule case à cocher	
<u>Essence</u> : conformément à l'Article 252-9.1 FFSA (dont SP95/98/essence de compétition ("correspondante"))	
<u>Essence</u> : Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30% (dont E85)	
<u>Autres Essence</u> : jusqu'à 30% d'éthanol	
<u>Diesel</u> : Conformément à l'Article 252-9.2 FFSA	
Autre carburant (à préciser) :	

Nom Prénom du Responsable :	Date :	Signature :